



République Française

Département du Bas-Rhin

COMPTE-RENDU

LE 19 MAI 2015

19 HEURES 00 A MARCKOLSHEIM

Date de convocation : 11 mai 2015

Artolsheim
Bindernheim
Boesenbiesen
Bootzheim
Elsenheim
Heidolsheim
Hessenheim
Hilsenheim
Mackenheim
Marckolsheim
Ohnenheim
Richtolsheim
Saasenheim
Schoenau
Schwobsheim
Sundhouse
Wittisheim

Délégués en fonction : 30 Présents : 23 Absents et excusés : 1 Procurations : 6

Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Bernard SCHULTZ
- **Bindernheim** : Mme Denise ADOLF
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, Mme Sabrina HENNINGER, M. Maurice FAHRNER
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Catherine GREIGERT, M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, Monsieur Gilles WEBER
- **Ohnenheim** : ../..
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : M. Norbert LOMBARD
- **Schoenau** : M. Gérard BERNARD
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST
- **Wittisheim** : Mme Clothilde LOOS, M. Justin FAHRNER

Absents excusés:

Mme Audrey HUCK (Procuration à Sabrina HENNINGER), M. Jean-Claude MULLER (Procuration à Marc GAUTIER), Mme Marie FREY (Procuration à Gilles WEBER), Mme Patricia CUCUAT (Procuration à Catherine GREIGERT), M. Rémy STOECKLE, Mme Josiane GERBER (Procuration à Jean-Louis SIEGRIST), M. Christophe KNOBLOCH (Procuration à Clotilde LOOS), M. Patrick SPIEGEL (suppléant), M. Jean-Jacques KEUSCH (suppléant), M. Vincent DIETSCH (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), Mme Anne-Marie NEEFF (suppléante), M. Manuel KLUMB (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseil Départemental).

Assistaient en outre :

M. Joseph BORTOT (suppléant), M. Clément ROHMER (suppléant), M. François REMOND (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Matthieu HART (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Servais ROESZ (suppléant), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Adjoint), M. Didier HERRMANN (Directeur des Services Techniques), M. Thierry GELB (Agent de Développement), Mme Céline SPITZ (Agent de Développement).

ORDRE DU JOUR

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE

LE 19 MAI 2015

19 HEURES 00 A MARCKOLSHEIM

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2015
3. Décisions du Président et du Bureau

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel – Avenant n°6 à la convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

C. FINANCES

1. Approbation du Compte Administratif 2014
2. Adoption du Compte de Gestion 2014
3. Affectation des résultats
4. Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2014
5. Décision budgétaire modificative n°1

D. BATIMENTS INTERCOMMUNAUX

1. Bâtiments intercommunaux – Mise en accessibilité – Demande de financement au titre de la DETR

E. SERVICES A LA PERSONNE

1. Périscolaires et ALSH – Approbation de la nouvelle tarification
2. Construction d'un Accueil Périscolaire à Hilsenheim – Acquisition d'un terrain communal

F. VOIRIE ET RESEAUX

4. Piste cyclable Muttersholtz-Sundhouse – Groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Sélestat
5. Radars pédagogiques – Acquisition à titre gratuit et intégration dans le domaine de la Collectivité

G. PROMOTION DU TERRITOIRE - COMMUNICATION

6. ATILAC – Avenant financier à la convention

H. VŒUX ET COMMUNICATIONS

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ **désigne à l'unanimité** comme secrétaire de séance, Monsieur Jean-Claude SPIELMANN.

*

**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2015

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 31 mars 2015.

*

**

3. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 avril 2014.

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel – Avenant n°6 à la convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'avenant n° 6 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ;
- ◆ **autorise** le Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

C. FINANCES

1. Approbation du Compte Administratif 2014

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** des comptes 2014 arrêtés comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Total		Résultat
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Principal	5 615 525,83	11 138 882,81	2 690 039,62	2 478 433,23	8 305 565,45	13 617 316,04	5 311 750,59
Piscine	668 185,02	683 146,12	89 004,96	99 771,99	757 189,98	782 918,11	25 728,13
Médiathèque	350 889,79	381 932,58	48 024,09	46 786,46	398 913,88	428 719,04	29 805,16
Gendarmerie	60 170,28	0	296 017,80	1 190 359,63	356 188,08	1 190 359,63	834 171,55
EMI	241 504,18	240 904,55	3 107,19	3 306,91	244 611,37	244 211,46	-399,91
ZAIS	45 526,76	258 446,38	375 095,00	36 556,34	420 621,76	295 002,72	-125 619,04
PAIM	139 496,79	181 359,62	2 384 128,71	606 397,50	2 523 625,50	787 757,12	-1 735 868,38
REOM	2 083 125,08	2 172 575,92			2 083 125,08	2 172 575,92	89 450,84
TOTAL	9 204 423,73	15 057 247,98	5 885 417,37	4 461 612,06	15 089 841,10	19 518 860,04	4 429 018,94

Restes à réaliser	Montants
Dépenses	367 379,28
Recettes	0
Résultat	- 367 379,28

- ◆ **constate** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre aux différents comptes du budget principal et des budgets annexes ;
- ◆ **vote et arrête** les résultats définitifs au titre de l'exercice 2014 comme ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents. (Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président, ayant quitté la séance ne prend pas part au vote pour ce point.)

*

**

2. Adoption du Compte de Gestion 2014

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **déclare** que les comptes de gestion dressés pour chacun des budgets de l'exercice 2014 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par le Président ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

*

**

3. Constatation et affectation des résultats 2014

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➔ BUDGET PRINCIPAL

- ◆ **décide** de l'affectation de 211 606,39 € en investissement, pour résorber le besoin de financement constaté, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- ◆ **décide** de la mise en réserve du solde du résultat soit 5 311 750,59 € en réserves - article 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

➔ BUDGET MEDIATHEQUES

- ◆ **décide** de l'affectation de 1 237,63 € en investissement, pour résorber le besoin de financement constaté, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;

- ◆ **décide** de la mise en réserve du solde du résultat soit 29 805,16 € en réserves - article 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

➔ **BUDGET PISCINE**

- ◆ **constate** comme suit les résultats de l'exercice 2014 :
 - Excédent de fonctionnement : 14 961,10 €
 - Excédent d'investissement : 10 767,03 €

➔ **BUDGET ECOLE DE MUSIQUE**

- ◆ **constate** comme suit les résultats de l'exercice 2014 :
 - Déficit de fonctionnement : 599,63 €
 - Excédent d'investissement : 199,72 €

➔ **BUDGET ZAI Sundhouse**

- ◆ **constate** comme suit les résultats de l'exercice 2014 :
 - Excédent de fonctionnement : 212 919,62 €
 - Déficit d'investissement : 338 538,66 €

➔ **BUDGET PAI Marckolsheim**

- ◆ **constate** comme suit les résultats de l'exercice 2014 :
 - Excédent de fonctionnement : 41 862,83 €
 - Déficit d'investissement : 1 777 731,21 €

➔ **BUDGET Gendarmerie**

- ◆ **constate** comme suit les résultats de l'exercice 2014 :
 - Déficit de fonctionnement : 60 170,28 €
 - Déficit d'investissement : 894 341,83 €

➔ **BUDGET Ordures Ménagères**

- ◆ **constate** comme suit les résultats de l'exercice 2014 :
 - Excédent de fonctionnement : 89 450,84 €

Adopté à l'unanimité.

*
**

4. Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2014

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour la Communauté de Communes, pour l'année 2014 ;
- ◆ **décide** que ce bilan est annexé au compte administratif de l'exercice 2014.

Adopté à l'unanimité.

*
**

5. Décision budgétaire modificative n°1

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ se prononce favorablement sur la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET GENERAL

❖ Section de fonctionnement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
90	65	Autres charges de gestion courante	6574	Subv. de fonctionnement aux assoc. et autres personnes de droit privé	+246	Complément subvention Adac
01			022	Dépenses imprévues	-246	
TOTAL =					+ 0	

❖ Section d'investissement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
831	4581	Opérations sous mandat	45811	Maîtrise d'œuvre Programme rivières	+ 9 000	Avenant au marché
020	21	Immobilisations corporelles	21318	Provisions	- 9 890	
643	21	Immobilisations corporelles	2111	Terrain nu	+ 890	Frais de notaire acquisition terrain Hilsenheim
643	21	Immobilisations corporelles	2141	Périscolaire Hilsenheim	- 850 000	Changement d'imputation suite acquisition de terrain
643	21	Immobilisations corporelles	21318	Construction autres bâtiments public	+ 850 000	Changement d'imputation suite acquisition de terrain
814	041	Op° patrimoniales	2188	Autres immo. corporelles	+ 341,86	Intégration radar pédagogique Wittisheim
TOTAL =					+ 341,86	

❖ Section d'investissement

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
814	041	Opérations patrimoniales	10251	Dons et legs en capital	+ 341,86	Intégration radar pédagogique Wittisheim
TOTAL =					+ 341,86	

Adopté à l'unanimité.

D. BATIMENTS INTERCOMMUNAUX

1. Bâtiments intercommunaux – Mise en accessibilité – Demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ approuve le programme des travaux exposé pour un montant de 32 645 € HT ;

- ◆ **arrête** le plan de financement de l'opération comme suit :

ETAT	(DETR 2015)	13 058 €
Autofinancement	(CCRM)	19 587 €
Total :		32 645 € HT
- ◆ **autorise** le Président à solliciter une subvention pour les travaux de mise en conformité des bâtiments intercommunaux au titre de la programmation 2015 de la DETR.

Adopté à l'unanimité.

E. SERVICES A LA PERSONNE

1. Périscolaires et ALSH – Approbation de la nouvelle tarification

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** les nouveaux tarifs applicables dans les services d'accueil périscolaire et extrascolaire du territoire ;
- ◆ **décide** de leur application à compter du 1^{er} septembre 2015 pour les accueils périscolaires et en date du 1^{er} juillet 2015 pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ;
- ◆ **charge** le Président de notifier cette décision aux différents prestataires et délégataires.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Construction d'un Accueil Périscolaire à Hilsenheim – Acquisition d'un terrain communal

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de l'acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée sous section AA n° 123/42 de 5,82 ares appartenant à la Commune de Hilsenheim pour la construction du périscolaire ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'acte d'acquisition ;
- ◆ **charge** Maître Isabelle GENY, Notaire à Sundhouse, de la rédaction de l'acte d'acquisition ;
- ◆ **décide** que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au budget Chapitre 21 – Article – 2111 Opération 5432 financée par un prélèvement sur le Chapitre 21 – Article 21318 - Opération 0133 « Provisions pour grands projets à venir ».

Adopté à l'unanimité.

F. VOIRIE ET RESEAUX

1. Piste cyclable Muttersholtz - Sundhouse – Groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Sélestat

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Sélestat, faisant de celle-ci le coordonnateur dudit groupement ;
- ◆ **désigne** Monsieur Bernard SCHULTZ, Vice-Président, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes et Monsieur Marc GAUTIER, Vice-Président, son suppléant ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Radars pédagogiques – Acquisition à titre gratuit et intégration dans le domaine de la Collectivité

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **procède** à l'acquisition à titre gratuit du radar pédagogique appartenant à la commune de Wittisheim ;
- ◆ **décide** de l'intégration du bien à l'actif de la comptabilité patrimoniale de la Communauté de Communes pour un montant de 341,86 € correspondant à sa valeur résiduelle ;
- ◆ **charge** le Président d'affecter au bien acquis un numéro d'inventaire ;
- ◆ **décide** de procéder à l'amortissement de ces équipements conformément aux dispositions arrêtés dans le règlement budgétaire et financier ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits budgétaires nécessaires :
 - en dépenses, chapitre 041 – Article 2188 Autres immobilisations corporelles
 - en recettes, chapitre 041 – Article 10251 Dons et legs en capital
- ◆ **charge** le Trésorier de procéder aux écritures comptables nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

G. PROMOTION DU TERRITOIRE - COMMUNICATION

1. ATILAC – Avenant financier à la convention

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'avenant financier 2015 à la convention d'objectifs passée avec ATILAC ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

H. VŒUX ET COMMUNICATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Fait à Marckolsheim, le 20 mai 2015
Le Président,
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

